

Avis de constitution

SOCIETE « NAMINATA FANNY TRANSPORT LOGISTIQUE » en abrégé  
« NFTL »

Siège ABIDJAN ABOBO QUARTIER ABOBO GARE  
DEUXIEME COURS APRES LE CARREFOUR COOPEC, Lot  
331, Ilot 27

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 08/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NAMINATA FANNY TRANSPORT  
LOGISTIQUE » en abrégé « NFTL »

Objet : TRANSPORT DE PERSONNES ET DE  
MARCHANDISES - LA PARTICIPATION DIRECTE OU  
INDIRECTE DE LA SOCIETE A TOUTES ENTREPRISES OU  
SOCIETES CREEES OU A CREER POUVANT SE RATTACHER  
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET CI-AVANT -

- l'acquisition, la location et la vente de tous  
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous  
établissements financiers avec possibilité de donner en  
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de  
commerce.

- la prise de participation dans toute société  
existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,  
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se  
rapportant directement ou indirectement à l'objet social  
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO QUARTIER ABOBO GARE  
DEUXIEME COURS APRES LE CARREFOUR COOPEC, Lot  
331, Ilot 27

Dirigeant(s) Mlle FANNY NAMINATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11164 du 06/11/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68204/GTCA/RC/2025 du 06/11/2025

